



Avec un budget de 51,1 millions d'euros, notre Ville est la plus dépensière du BW

Depuis le début de la législature, le discours du Collège communal, de son échevin des Finances en particulier, est toujours le même : OLLN est en déficit structurel car elle doit faire face à trop de dépenses pour trop peu de recettes! (cfr le Bulletin communal n° 219 de juin/juillet 2019).

Et en effet, force est de constater que les dépenses augmentent toujours plus vite que les recettes, dans notre Ville. Pour nous, il y a trois réponses possibles à ce constat : réduire les dépenses, augmenter les recettes, ou encore travailler sur ces deux approches simultanément.

L'option retenue par le Collège et la majorité est la plus facile à appliquer : on augmente les recettes en faisant passer les additionnels au précompte immobilier de 2100 à 2400, et les additionnels à l'impôt des personnes physiques de 6,7% à 7,7% ; soit une augmentation de la pression fiscale de 4,3 millions d'euros comme cadeau de début de législature.

Avec une telle manne supplémentaire, non seulement on pérennise la situation financière, mais plus encore, on s'offre de nouvelles marges de manœuvre pour continuer à dépenser à tout va! De 2019 à 2021, le budget des dépenses est passé de 46,9 millions à 51,1 millions, gratifiant ainsi notre ville du titre peu enviable de commune la plus dépensière du Brabant wallon. Et cela, avec une confortable avance, puisque la commune de Braine-l'Alleud (pourtant la plus peuplée du Brabant wallon, avec plus de 27% d'habitants en plus qu'à OLLN) se contentera d'un budget beaucoup plus raisonnable de 48 millions en 2021.

Depuis plusieurs années, nous dénonçons, en vain, la dérive des dépenses qui a entraîné lentement, mais inexorablement la Ville vers un déficit structurel qui ne pourrait être corrigé que par des contributions fiscales toujours plus importantes des habitants.

Pour justifier ces dépenses, l'échevin

des Finances se réfugie derrière les moyennes de la Région wallonne. Mais c'est au cœur du Brabant wallon que nous vivons ; c'est donc avec les communes de même catégorie du Brabant wallon (+ 25.000 habitants) que nous devons comparer le bien fondé de nos dépenses, car les attentes des citoyens y sont les mêmes!

Il faut oser la comparaison, pouvoir s'arrêter sur ce qui fait notre exception, en comprendre le pourquoi.

A l'instar de la Région, où le Gouvernement travaille sur un budget « basé zéro » pour retrouver des marges disponibles pour la relance, il faut pouvoir faire table rase du passé, reprendre toutes les dépenses poste par poste pour en justifier le « rendement » et l'efficacité par rapport aux attentes légitimes de nos concitoyens. C'est ce que nous proposons. Si vous partagez notre analyse, contactez nos élus pour leur faire part de votre intérêt. Nous aurons le plaisir de vous proposer de travailler ensemble.

Jeter un mégot de cigarette pollue jusqu'à 500 litres d'eau : une incivilité impossible à sanctionner ?

Distribuer des cendriers de poche, est-ce une incitation à fumer ?

En mai 2018, notre groupe proposait différentes actions pour améliorer la gestion de la problématique des mégots de cigarette, parmi lesquelles : (i) campagne de sensibilisation avec écrans géants et distribution de cendriers de poche lors des événements rassemblant de grandes foules sur l'espace public, (ii) l'installation de cendriers communaux, adaptés, accessibles, en nombre suffisant (on en comptait 30 pour toute la Ville en mai 2018), (iii) le soutien actif des initiatives citoyennes impliquées dans cette problématique (« ramass clop... »), (iv) sanctionner des incivilités comme jeter son mégot sur la voie publique

ou dans la nature (aucune amende administrative n'avait été infligée).

La majorité nous avait répondu qu'il n'y avait « pas assez d'agents constatateurs », qu'ils « ne pouvaient être présents sur les grandes manifestations le soir », que l'incivilité était « difficile de constater », que « distribuer des cendriers pourrait inciter à fumer »...

Ce billet d'humeur peut paraître anecdotique, mais comment peut-on se gausser d'être une commune à la pointe du développement durable si on ne peut s'attaquer à cette pollution à l'échelle locale? Il n'est certes pas aisé de constater ces incivilités, mais ce n'est pas impossible non plus... C'est aussi respecter le travail des citoyens bénévoles (comme les ambassadeurs propreté) qui œuvrent à la propreté de la ville en ramassant les mégots (et autres déchets)... Saviez-vous qu'on tente de recycler les mégots de cigarettes, dans d'autres communes ?

Trois ans plus tard, nous continuons de réclamer une politique plus ambitieuse en matière de préservation de notre environnement! Et si les augmentations d'impôts dénoncées ci-dessus permettaient de renforcer la police de l'Environnement à Ottignies-Louvain-la-Neuve?

Pour le groupe OLLN 2.0-MR,

Mia Dani, Jacques Otlet et Nicolas Van der Maren, Conseillers communaux

Kayoux

Les prochaines assemblées citoyennes auront lieu les dimanches 28 mars, 25 avril et 20 juin, de 14 à 17h, à Ottignies, LLN ou en ligne. D'ici-là, découvrez notre nouveau site Internet kayoux.be et inscrivez-vous à notre info-lettre.

Contact : 0472 / 752 800